



**TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG**

CS 60444  
45 rue du Fossé des Treize  
67008 STRASBOURG  
Tél : 0388155929 Fax : 0388759129

**REGISTRE DES ASSOCIATIONS DE STRASBOURG**

**RECEPISSE**

Le greffier soussigné ATTESTE avoir reçu :

- une déclaration en vue de l'inscription au Registre des Associations
- le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 24/02/2018
- deux originaux des statuts datés du 24/02/2018
- la liste des membres fondateurs et de la direction.
- un chèque de 76 € à l'ordre de l'Ami du Peuple établi le 29/05/2018

concernant l'association dénommée :

**COMITE DEPARTEMENTAL DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES DU BAS-RHIN**  
dont le siège est à 67200 STRASBOURG Maison Départementale des Sports 4 rue Jean Mentelin

En foi de quoi, j'ai délivré le présent récépissé à :

Monsieur Romain SPIELMANN  
6 rue Charles Michel 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

et communiqué une copie de la déclaration et des statuts (objet et moyens d'action) à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin à STRASBOURG conformément à l'article 61 du Code Civil Local.

Extrait du Code Civil Local : ART.61 - Si la déclaration est admise, le Tribunal d'Instance doit la communiquer à l'autorité administrative compétente.

ART.62. - Si l'association est fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement, sa dissolution est prononcée par le tribunal de grande instance, sur saisine de l'autorité administrative compétente, sur requête du ministère public ou de tout intéressé.

STRASBOURG, le 02/10/2018  
Le Greffier  
Fabienne VETTER